



Dossier du BHI N° S3/4405

LETTRE CIRCULAIRE 73/2013
20 décembre 2013

**REVISION DES SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (S-4)
SECTION B-500**

Texte : langue, nombres, abréviations, noms géographiques, styles et polices de caractères

Référence : Partie B de la publication de l'OHI S-4 – *Spécifications de l'OHI pour les cartes marines*, Edition 4.4.0

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à son mandat et à son plan de travail, le groupe de travail de l'OHI sur la normalisation des cartes marines et les cartes papier (CSPCWG) poursuit l'examen et la révision de la partie B de la publication de l'OHI S-4 (cf. référence). Le CSPCWG a maintenant préparé un projet de révision de la section B-500 – Texte: langue, nombres, abréviations, noms, styles et polices de caractères. Une version finale du projet (*en anglais seulement*) est disponible pour examen sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : www.iho.int → Normes et Publications → Téléchargement → Projets de publications en attente de l'approbation des Etats membres. Un exemplaire complémentaire, avec les changements surlignés, est également disponible à www.iho.int → Normes et Publications → Téléchargement → Projets de publications en discussions. Ce document de travail a été préparé pour aider les traducteurs, mais peut être utile pour identifier les parties modifiées. Toutefois, étant donné que le format de cette dernière version n'a pas été mis à jour, elle doit être utilisée avec précaution.

2. La révision de la B-500 de la S-4 inclut de nombreuses améliorations au texte en vue de le rendre plus cohérent avec les autres parties de la S-4, ainsi que de nombreux amendements, développements, ajouts et mises à jour. Les changements notables aux spécifications existantes sont listés en **annexe A** à cette lettre.

3. Conformément à la spécification B-160 de la S-4, les Etats membres doivent informer le BHI (info@iho.int) dans un délai de trois mois de toute objection majeure à l'adoption de ces spécifications révisées, ou de tout autre commentaire. Les commentaires des Etats membres devront donc parvenir au BHI **au plus tard le 20 mars 2014**, à l'aide du formulaire de réponse fourni en **annexe B**. En l'absence d'objection, le BHI annoncera, dans une lettre circulaire de suivi, que les spécifications révisées sont entrées en vigueur. Le CSPCWG les inclura ensuite dans la prochaine édition de la S-4.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilles Bessero', is placed above the name and title of the signatory.

Gilles BESSERO
Directeur

Annexe A : Changements notables à la section B-500 des Spécifications de l'OHI pour les cartes marines (S-4)

Annexe B : Formulaire de réponse.

**CHANGEMENTS NOTABLES A LA SECTION B-500 DES
SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (S-4)**

- B-500 Il s'agit d'une nouvelle sous-section introductive sur les organismes chargés des noms géographiques.
- B-501 Cette sous-section a été entièrement révisée à partir des définitions actuelles des NU (lorsqu'elles sont applicables aux noms hydrographiques), issues du glossaire de termes du GENUNG. Plusieurs nouveaux termes accompagnés des définitions ont été ajoutés.
- B-510 Des révisions ont été faites pour améliorer le texte existant. Les directives relatives à la toponymie (B-510.2-3) sont désormais transférées en B-550. Les directives spécifiques aux cartes internationales ont été transférées en B-521 et B-552.
- B-522 La liste de ponctuation très restrictive a été remplacée par des directives plus générales.
- B-530 Les directives relatives à l'expression des nombres entiers et des parties décimales ont été clarifiées en tenant compte des normes ISO.
- B-550 Les directives sur la toponymie ont été réunies dans cette section élargie qui inclut à présent une présentation simplifiée de la résolution 8/1919 de l'OHI (telle qu'amendée).
- B-551.1 La publication B-1 de l'OHI « Carte générale bathymétrique des océans » a été remplacée par la B-9 « Atlas numérique de la GEBCO ». Dans l'alinéa relatif à la B-8 de l'OHI « Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin », une référence a été ajoutée à la version interactive de l'index de la GEBCO, récemment annoncée (cf. LC 68/2013).
- B-552 Cette sous-section fournit à présent des directives spécifiques pour les toponymes sur les cartes internationales.
- B-560 Une sous-section entièrement nouvelle a été ajoutée pour donner des directives cartographiques générales sur le placement des noms et des légendes sur les cartes.
- B-561-3 Le mot « type » a été supprimé (parce qu'il reflète des techniques de production obsolètes). Les notions de « styles » de texte (par exemple droit, penché, maigre, gras) et de « polices » de caractères (par exemple Arial, Times) sont utilisées en remplacement. Ce changement sera répercuté dans les autres sections de la S-4, selon qu'il convient, à l'occasion de la prochaine édition.

**REVISION DE LA SECTION B-500 DES
SPECIFICATIONS DE L'OHİ POUR LES CARTES MARINES (S-4)**
Texte: langue, nombres, abréviations, noms géographiques, styles et polices de caractères

Formulaire de réponse

(A faire parvenir au BHI avant le 20 mars 2014)
Mél. : info@iho.int - Télécopie: +377 93 10 81 40)

Note : Les cases s'agrandiront au fur et à mesure de la saisie de la réponse.

Etat membre:

Contact :

Mél. :

Approuvez-vous la section révisée B-500 de la S-4 (cf.: www.iho.int → Normes et Publications → Téléchargement → Projets de publications en attente de l'approbation des Etats membres) ?

En cas de réponse négative, veuillez en expliquer les raisons dans la section « commentaires » ci-dessous.

OUI

NON

Commentaires :

--

Signature :

Date :
